

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 10 décembre 2019 à 19H00 le Comité syndical s'est réuni à Montélier sous la présidence de Lionel BRARD-Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames, CHOVIN, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, COULMONT, DARD, GAUTHIER, LABADENS, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON.

Pouvoirs : de Mme THORAVAL à M. LABADENS

Date de convocation 29 novembre 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23
Nombre de pouvoirs : 1

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2020

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales stipulant que l'exécutif présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et que ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical,

Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaire du syndicat mixte au comité syndical annexé à la présente,

Entendu le rapport du vice-président,

Considérant le débat qui s'en est suivi,

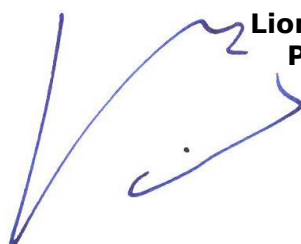
LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 23 délégués dont 1 disposant d'un pouvoir et représentant 24voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **De prendre acte** du débat d'orientation budgétaire,
- **D'autoriser** la transmission du rapport d'orientation budgétaire au Préfet (annexé à la présente).

Ainsi fait et délibéré le 10 décembre 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.


Lionel BRARD
Président